



Assemblée générale

Distr. générale
19 octobre 2017
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session
Point 170 de l'ordre du jour

Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Réseau international sur le bambou et le rotin

Rapport de la Sixième Commission

Rapporteur : M. Peter Nagy (Slovaquie)

I. Introduction

1. La question intitulée « Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Réseau international sur le bambou et le rotin » a été inscrite à l'ordre du jour provisoire de la soixante-douzième session de l'Assemblée générale à la demande de la Chine.
2. À sa 2^e séance plénière, le 15 septembre 2017, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire cette question à son ordre du jour et de la renvoyer à la Sixième Commission.
3. La Sixième Commission a examiné la question à ses 11^e et 15^e séances, les 9 et 13 octobre 2017. Les vues des représentants qui ont pris part aux débats sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants¹.
4. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie d'une lettre datée du 6 juillet 2017, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/72/141).

II. Examen du projet de résolution A/C.6/72/L.8

5. À la 11^e séance, le 9 octobre, le représentant de la Chine a présenté un projet de résolution intitulé « Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Réseau international sur le bambou et le rotin » (A/C.6/72/L.8) au nom des pays suivants : Bangladesh, Cambodge, Colombie, Cuba, Équateur, Éthiopie, Fédération de Russie, Indonésie, Kenya, Myanmar, Népal, Nigéria, Pakistan, Pays-

¹ A/C.6/72/SR.11 et A/C.6/72/SR.15.



Bas, Pérou, République démocratique populaire lao, Sri Lanka, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Venezuela (République bolivarienne du) et Viet Nam. Il a également annoncé que le Brésil, l'Érythrée et les Philippines s'étaient portés coauteurs du projet. Par la suite, la Malaisie, le Panama et le Portugal se sont joints aux auteurs du projet de résolution.

6. À sa 15^e séance, le 13 octobre, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.6/72/L.8 sans le mettre aux voix (voir par. 7).

III. Recommandation de la Sixième Commission

7. La Sixième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant :

Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Réseau international sur le bambou et le rotin

L'Assemblée générale,

Souhaitant promouvoir la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Réseau international sur le bambou et le rotin,

1. *Décide* d'inviter le Réseau international sur le bambou et le rotin à participer à ses sessions et travaux en qualité d'observateur;
 2. *Prie* le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour appliquer la présente résolution.
-